

**VILLE DE CAEN**  
**PROCES VERBAL D’AFFICHAGE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 SEPTEMBRE 2014**

- **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014.**
- **Avenant à la Convention tripartite relative au fonctionnement du Service d'Action Préventive de l'ACSEA sur la Ville de Caen**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'avenant proposé portant sur une baisse en 2015 de la subvention versée au Conseil Général du Calvados pour l'intervention des éducateurs du Service d'Action Préventive sur la Ville de Caen ;

**DIT** que la subvention plafonnée et forfaitaire sera de 118 000 € en 2015 ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout document relatif à la convention définissant les relations entre la Ville de Caen, le Conseil Général du Calvados et l'Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence relative au fonctionnement du Service d'Action Préventive.

Adopté à la majorité absolue.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN ayant voté contre.

- **Mise en œuvre d'un dispositif de médiation sociale**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** la mise en œuvre d'un dispositif de médiation sociale porté par la Ville ;

**AUTORISE** le recrutement de cinq médiateurs selon les modalités présentées ci-dessus et pour ce faire, la création de deux emplois de contractuels pour une durée de trois ans par une modification du tableau actuel des effectifs et le recrutement de trois adultes relais ;

**DIT** que le dispositif sera déployé, pour trois ans, à titre expérimental sur les quartiers de la Guérinière et de la Grâce de Dieu ;

**PRECISE** qu'une convention partenariale d'objectifs et de moyens relative au dispositif de médiation sociale, présentée à un prochain conseil, arrêtera et fixera le plan de financement de ce dispositif ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à la mise en place du dispositif de médiation sociale, telle que présentée ci-dessus, et les conventions spécifiques liées au recrutement des postes d'adultes relais.

Adopté à la majorité absolue.

M. LE COUTOUR, Mme MAGUET ayant voté contre.

Mme GOBERT s'étant abstenue.

- **Le Programme de Réussite Educative : la démarche - le bilan d'activités 2013 et l'évaluation des projets**

**Le Conseil Municipal :**

**PREND ACTE** du bilan d'activités 2013 du GIP Caennais Réussite Educative.

Le conseil prend acte.

- **Le programme de Réussite Educative : changement de portage**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** que le programme de Réussite Educative sera porté par la Ville de CAEN (Direction de l'Education) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

- **Convention de partenariat entre la Ville et l'Université de Caen pour l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** la mise en place de ce partenariat avec l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education et la signature d'une convention, qui sera annexée à la convention cadre Ville-Université, pour une durée d'un an ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire de Caen à prendre toutes les dispositions nécessaires à sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de l'Education - Subventions de fonctionnement 2014**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'attribution des subventions de fonctionnement proposées :

|  |          |
|--|----------|
| - UNICEF .....   | 750 €    |
| - Délégation Départementale de l'Education Nationale ..... | 500 €    |
| - Prévention routière .....                                | 2 000 €  |
| - Pupilles de l'Enseignement Public .....                  | 650 €    |
| - CIMES .....  | 350 €    |
| - Ecole des Parents et des Educateurs .....                | 15 100 € |

Adopté à l'unanimité.

- **Tickets Loisirs - 2014-2015 reconduction du dispositif**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** les subventions affectées suivantes :

|   |         |
|---|---------|
| - Centre d'Animation du Calvaire Saint Pierre ..... | 640 €   |
| - MJC du Chemin Vert .....                          | 7 180 € |
| - MJC Caen Guérinière .....                         | 3 780 € |
| - Tandem .....                                      | 3 650 € |
| - Centre d'Animation de la Prairie .....            | 1 380 € |
| - MJC Venoux .....                                  | 1 220 € |
| - AMVD .....  | 2 460 € |
| - Union Sportive Saint Jean Eudes .....             | 2 050 € |
| - ASLEC .....                                       | 2 250 € |
| - Horizon Jeunesse .....                            | 2 340 € |

**DECIDE** qu'un premier versement correspondant à 60 % du montant de la subvention sera effectué en 2014, déduction faite des versements effectués sur la saison précédente et non consommés, soit :

|   |         |
|---|---------|
| - Centre d'Animation du Calvaire Saint Pierre ..... | 304 €   |
| - MJC du Chemin Vert .....                          | 4 308 € |
| - MJC Caen Guérinière .....                         | 2 268 € |
| - Tandem .....                                      | 2 190 € |
| - Centre d'Animation de la Prairie .....            | 828 €   |
| - MJC Venoux .....                                  | 732 €   |
| - AMVD .....  | 1 476 € |
| - Union Sportive Saint Jean Eudes .....             | 1 230 € |
| - ASLEC .....                                       | 1 350 € |
| - Horizon Jeunesse .....                            | 1 404 € |

**DIT** que le versement du solde interviendra pour régularisation, en fin de saison, après évaluation de l'action et transmission par les associations des états récapitulatifs des tickets loisirs attribués.

Adopté à l'unanimité.

- **Restaurants scolaires des écoles privées du 1er degré - Participation de la Ville - Année scolaire 2013-2014**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** d'appliquer les bases de calcul définies ci-dessus pour la participation financière de la Ville à la restauration scolaire des écoles privées du 1<sup>er</sup> degré pour l'année scolaire 2013-2014

**FIXE** les subventions pour l'année scolaire 2013-2014 comme suit :

|                          |             |
|--------------------------|-------------|
| - Notre Dame .....       | 1 446.60 €  |
| - Sacré Cœur.....        | 1 656.34 €  |
| - Saint François .....   | 4 141.65€   |
| - Saint Jean .....       | 10 958.96 € |
| - Saint Joseph.....      | 716.04 €    |
| - Saint Paul.....        | 662.70 €    |
| - Sainte Bernadette..... | 1 082.90 €  |
| - Sainte Marie .....     | 2 117.01 €  |
| - TOTAL.....             | 22 782.20 € |

Adopté à l'unanimité.

- **Restaurant scolaire Henri Brunet - Avenant à la convention entre la Ville de Caen et le Conseil Général du Calvados fixant le coût unitaire du repas pour les rationnaires du collège Henri Brunet**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'avenant à la convention signée avec le Département du Calvados et relative aux rationnaires du Collège Henri Brunet ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention.

Adopté à l'unanimité.

- **Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement avec la CAF concernant l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement extrascolaire. (Prestation de services CAF)**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** la convention proposée par la CAF du Calvados relative au financement des centres de loisirs sans hébergement organisés par la ville ;

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction des sports - Subventions affectée et d'équipement - Septembre 2014**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention affectée à l'association suivante :

ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE DE LA FOLIE COUVRECHEF : ..... **2 200 €**

(et apport d'une aide logistique estimée à 8 500 €) ;

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association suivante :

AVANT GARDE CAENNAISE : ..... **40 000 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Conventions d'utilisation des équipements des collèges et lycées de la Ville dans le cadre de l'article L 212-15 du code de l'éducation**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer, pendant la durée du mandat, les conventions concernant la mise à disposition des locaux et/ou équipements des établissements scolaires, avec la Région ou le Département, les organisateurs des activités et, le cas échéant, les établissements concernés dans le cadre de l'article L 212-15 du code de l'éducation.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel Municipal - Convention entre la ville de Caen et la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer relative aux services communs**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** les termes de la convention ;

**APPROUVE** les modalités de mise en œuvre, encadrées par ladite convention, des services communs de la Direction des Bâtiments (hors régie d'exploitation), de la Direction de la Culture (hors équipements) et de la Direction des Systèmes d'Information et de l'Innovation Numérique (DOSIIN), conformément aux dispositions de l'article L 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Modification n°4 du tableau des emplois permanents 2014**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** les transformations des emplois au regard des recrutements, des réussites à concours, des évolutions d'organisation et des résultats des commissions administratives paritaires, soit 49 emplois ;

**AUTORISE** les suppressions des emplois au regard de la mise en œuvre de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, soit 70 emplois.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Convention entre la Ville de Caen et la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer relative à la mise à disposition du Directeur Général des Services**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** les termes de la convention ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Actualisation du régime indemnitaire de sujétions et de responsabilités**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de valoriser la sujétion de coordination de proximité du projet éducatif local à hauteur de 1 000 € bruts, versée en octobre 2014 aux agents assurant les fonctions de coordonnateurs scolaires au sein des quatre pôles de vie de quartiers ;

**DIT** que ces indemnités seront versées sur le fondement des primes existantes pour chaque grade concerné (IAT, IFTS, IEMP) et dans le respect du principe de parité avec les services de l'Etat ;

**DIT** que l'attribution de ces indemnités fera l'objet d'une notification par arrêté individuel, et ne peut avoir pour effet de dépasser les montants indemnitaires plafonds des corps de fonctionnaires d'Etat homologues;

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Compte épargne temps - Convention financière de reprise de compte épargne temps**

**Le Conseil Municipal :**

**FIXE** à 1250 euros la compensation financière liée à la reprise par la ville de Nantes des jours du compte épargne temps de l'agent ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention financière de reprise du compte épargne temps.

Adopté à l'unanimité.

- **Dénominations de voies - Allée Quatrans - Cour Saint Charles**

**Le Conseil Municipal :**

**OFFICIALISE** la dénomination «Allée Quatrans» pour la voie qui relie la rue des Teinturiers à la rue de Geôle à hauteur de la Maison des Quatrans ;

**OFFICIALISE** la dénomination «Cour Saint Charles» pour la voie privée donnant d'un côté sur la rue Saint Ouen et de l'autre sur la voie privée « Allées Père Jamet » aux abords de la place Villers.

Adopté à l'unanimité.

- **Parvis de l'église de la Grâce de Dieu - Aménagement de liaisons douces - Acquisition d'une emprise par la Ville auprès de l'Association Diocésaine de Bayeux et institution d'une servitude de passage**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** d'acquérir auprès de l'association diocésaine de Bayeux une emprise de 132 m<sup>2</sup> environ, sous réserve des résultats du document d'arpentage, à prendre aux dépens de la parcelle NB n° 62, correspondant à l'emprise de la liaison douce aménagée en pignon Ouest de l'église ;

**DIT** que cette acquisition s'opèrera à titre gratuit ;

**APPROUVE** l'institution d'une servitude de passage public entre l'église et le presbytère, sur une emprise de l'ordre de 173 m<sup>2</sup>, sur la parcelle NB n°62;

**DIT** que la Ville prendra à sa charge les dépenses liées à l'établissement du document d'arpentage et de l'acte notarié ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires, et en particulier l'acte notarié.

Adopté à l'unanimité.

- **Opération de construction à l'angle de la rue du Chemin Vert et de la rue Pierre Corneille - Débord sur le domaine public - Conclusion d'une convention entre la ville de Caen et la SCCV les Hauts de Caen**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre la Ville et la SCCV les Hauts de Caen, relative à l'empiètement d'un escalier et à la réalisation d'une rampe pour personnes à mobilité réduite sur le domaine public communal, rue Pierre Corneille ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention ;

**PRECISE** qu'une fois la copropriété constituée, un avenant sera conclu entre cette dernière et la Ville pour tenir compte du changement de propriétaire ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cet avenant ;

Adopté à l'unanimité.

- **OPAH habitat indigne et précarité énergétique - Attribution de subventions**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** aux personnes désignées au tableau annexé à la présente délibération une subvention d'un montant total de 13 623,50 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Classement d'un tronçon de la route départementale 229 dans le domaine public communal**

**Le Conseil Municipal :**

**ADOPTÉ** le projet de classement dans le domaine public communal d'un tronçon en demi-chaussée d'une longueur de 340 mètres de la rue de la Guérinière (route départementale 229) dont la prise d'effet interviendra à l'issue de la délibération prise par le Conseil Général pour son déclassement du domaine public départemental ;

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir pour la définition, en particulier, des modalités financières relatives au déclassement et au reclassement de cette partie de voirie.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation d'une ligne électrique souterraine et d'un poste de transformation sur le domaine communal. Parcelle NC n°3, avenue Père Charles de Foucauld - Conventions Ville ERDF**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** Electricité Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, une ligne électrique souterraine haute tension d'une longueur totale d'environ 13 mètres et un poste de transformation sur la parcelle cadastrée NC n° 3, avenue Père Charles de Foucauld à Caen (Quartier de la Grâce de Dieu) ;

**DIT** que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée des ouvrages ;

**AUTORISE** les représentants d'ERDF à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien des ouvrages ;

**HABILITE** M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation d'une ligne électrique souterraine sur le domaine communal - Parcelle HL n°126, rue de la Défense Passive - Convention Ville /ERDF**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** Electricité Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, une ligne électrique souterraine d'une longueur totale d'environ 10 mètres sur la parcelle cadastrée HL n°126, rue de la Défense Passive à Caen ;

**DIT** que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage ;

**AUTORISE** les représentants d'ERDF à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien de l'ouvrage ;

**HABILITE** M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation de lignes électriques souterraines et d'un coffret sur le domaine communal - Parcelles KC n°138 et KB n°177, boulevard de l'Espérance et place de la Liberté - Convention Ville/ERDF**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** Electricité Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, quatre lignes électriques souterraines d'une longueur totale d'environ 3 mètres et un coffret sur les parcelles cadastrées KC n°138 et KB n°177, boulevard de l'Espérance et place de la Liberté à Caen ;

**DIT** que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée des ouvrages ;

**AUTORISE** les représentants d'ERDF à pénétrer sur les parcelles concernées pour la pose et l'entretien des ouvrages ;

**HABILITE** M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation d'un fourreau sur le domaine communal - Parcelles IT n°s 67, 217, 226 et 230, rue Général Moulin. Convention Ville/ERDF**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** Electricité Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, pour la motorisation d'un poste électrique, un fourreau "France Télécom" d'une longueur d'environ 78 mètres sur les parcelles cadastrées IT n°s 67, 217, 226 et 230, rue Général Moulin à Caen ;

**DIT** que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage ;

**AUTORISE** les représentants d'ERDF à pénétrer sur les parcelles concernées pour la pose et l'entretien de l'ouvrage ;

**HABILITE** M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **16ème édition de Nördik Impakt du 22 au 25 octobre 2014**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** le versement de deux subventions complémentaires, l'une de 10 000 € (crédits affaires économiques), l'autre de 17 000€ (crédits culture) à l'Association Arts Attack ! ;

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

M. LE COUTOUR s'étant abstenu(s)

- **Grand Orgue de l'Eglise Saint-Etienne - Entretien annuel - Demande de subvention à l'Etat et au Conseil Général du Calvados**

**Le Conseil Municipal :**

**SOLLICITE** de l'Etat/Ministère de la Culture et de la Communication et du Département du Calvados, une subvention au taux le plus élevé possible pour le financement de l'entretien annuel à réaliser sur le Grand Orgue de l'Eglise Saint-Etienne pour un montant estimé à 2 328 € HT ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération.

Adopté à l'unanimité.

- **Convention de dépôt du Musée de Normandie, Ville de Caen au Musée Stella Matutina, pour la Région Réunion, de deux moules à pain de sucre du 18e siècle**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative au dépôt de deux moules à pain de sucre du 18<sup>e</sup> siècle établie entre la Ville de Caen et la Région Réunion.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de la Culture - Subventions affectées - Année 2014**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** les subventions affectées suivantes :

|  |          |
|--|----------|
| - Centre Régional des Lettres de Basse-Normandie ..... | 25 000 € |
| - Les Cyclopes .....                                   | 6 000 €  |
| - Centre Chorégraphique National de Caen .....         | 25 000 € |

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces projets.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction du Développement Economique - Subvention affectée - GANIL SPIRAL2 Week 2014**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** la subvention affectée suivante :

|                                 |         |
|---------------------------------|---------|
| - GANIL SPIRAL2 Week 2014 ..... | 2 000 € |
|---------------------------------|---------|

Adopté à l'unanimité.

- **Direction du Développement Economique - Subvention Affectée - Colloque Semaine de la Mémoire 2014**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** la subvention affectée suivante :

|   |         |
|---|---------|
| - Université de Caen – Maison de la Recherche en Sciences Humaines..... | 2 000 € |
|---|---------|

Adopté à l'unanimité.

- **Direction du Développement Economique - Subvention Affectée - Colloque Métabolisme de la cellule tumorale**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** la subvention affectée suivante :

- **Université de Caen – UFR des Sciences Pharmaceutiques ..... 500 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Economie Sociale et Solidaire - Association Normandie Equitable - 2ème édition de l'opération "Circuits courts", les rencontres des professionnels de l'alimentation locale - Subvention affectée**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** la subvention affectée suivante :

- Normandie Equitable, "Circuits Courts" ..... **3 500 €**

ainsi qu'une aide logistique.

Adopté à l'unanimité.

Mme ROUSINAUD ne prenant pas part au vote.

- **Direction du Développement Economique - Subvention affectée à l'association Melting Pomme - 3° Edition de la Soirée de rentrée des diversités étudiantes**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** la subvention affectée suivante :

- **Association Melting Pomme – Organisation de la "Freshers Night 2014" ..... 1 000 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Service des Associations et de la Participation Locale - Subventions affectées aux Associations d'habitants de quartier**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** les subventions affectées suivantes :

**CHEMINS VERS AILLEURS : ..... 400 €**

**VILLAGE SAINT-PAUL : ..... 500 €**

**MJC CHEMIN-VERT : ..... 300 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Service des Associations et de la Participation Locale - Subventions affectées**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** les subventions affectées suivantes :

**QUI OSE GAGNE : ..... 400 €**

**UNION NATIONALE DES PARACHUTISTES :**

- **Renouvellement du drapeau : ..... 400 €**

- **Voyage à Paris : ..... 500 €**

**CLUB 3<sup>ème</sup> AGE LUCIEN NELLE : ..... 300 €**

**MJC CHEMIN-VERT : ..... 300 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Centre de Loisirs la Ronde des Bambins - Animation sport santé - Subvention affectée**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** la subvention affectée suivante :

- **Association LA RONDE DES BAMBINS pour la semaine "sport-santé"..... 400 € ;**

Adopté à l'unanimité.

- **Service Europe, relations internationales et coopération décentralisée - Subventions affectées**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** les subventions affectées suivantes :

|   |              |
|---|--------------|
| <b>LE BAROUF ORKESTAR</b> .....                     | <b>500 €</b> |
| <b>ASSOCIATION AMITIE POMMIERS ET BAOBABS</b> ..... | <b>625 €</b> |
| <b>ECOLE DE LA PIGACIERE</b> .....                  | <b>675 €</b> |
| <b>OCCE COOP 207 – ECOLE LEMIERE</b> .....          | <b>632 €</b> |

Adopté à l'unanimité.

- **Energie - Transfert de l'exercice de la compétence infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables au SDEC Energie**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDEC Energie pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge, ce transfert étant effectif au 30 septembre 2014, en concordance avec les modalités prévues par délibération du SDEC Energie en date du 9 juillet 2014 ;

**ACCEPTTE** les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » telles qu'adoptées par le comité syndical du SDEC Energie dans sa délibération du 9 juillet 2014 ;

**S'ENGAGE** à accorder pendant au moins deux années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sur le domaine public du territoire communal avec une durée de deux heures minimales, avec ou sans dispositif de recharge, gérés directement par la collectivité ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et la mise en œuvre du projet ;

**AUTORISE** le versement au SDEC de la participation financière due en application des conditions, techniques, administratives et financières pour la réalisation des travaux d'installation.

Adopté à l'unanimité.

- **Fonds de Solidarité pour le logement (FSL) - Participation de la Ville - Année 2014**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** une participation au Fonds de Solidarité pour le Logement sur la base de 0,17 euros par habitant, soit 18 494,81 euros.

Adopté à l'unanimité.

- **Association Oeuvre Notre Dame, réhabilitation d'un bâtiment pour le SAJE (Service d'Accueil de Jour Educatif). Demande de garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour un emprunt de 300 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % à l'Association Œuvre Notre Dame pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de **300 000 €** à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la réhabilitation du Service d'Accueil de Jour d'Educatif situé rue de Bras à Caen ;

La Ville de Caen s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir la charge de l'emprunt ;

Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Caen, au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Association Œuvre Notre Dame ainsi qu'aux avenants éventuels et à signer tous actes nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **ICF Habitat Atlantique, construction de 71 logements situés rue Porte Millet. Demande de garantie à hauteur de 50% d'un prêt d'un montant total de 6 609 080 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 6 609 080 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°7857 constitué des lignes de prêt n° 5045612, 5045610 et 5045611 ;

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération ;

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Adopté à l'unanimité.

- **Constitution de 3 groupements de commandes permanents : travaux d'entretien et d'amélioration de bâtiments - maintenance extincteurs - maintenance ascenseurs**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** les projets de convention constitutive des groupements permanents de commandes dont les textes sont joints en annexe et qui concerne :

- la maintenance des moyens de lutte contre l'incendie des bâtiments et véhicules de leur patrimoine,
- la maintenance des ascenseurs et monte-charge dans les bâtiments,
- les marchés de travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les dites conventions ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Association Normandie à grande vitesse - Désignation d'un représentant de la ville**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de désigner un représentant au sein de l'association "Pour une Normandie à grande vitesse" ;

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation ;

**Est candidat :**

M. Aristide OLIVIER

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de cette désignation. En conséquence, M. Aristide OLIVIER est désigné pour représenter la Ville au sein de l'association "Pour une Normandie à grande vitesse"

Adopté à l'unanimité.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN s'étant abstenu(s)

- **Conférence de la Basse-Vallée de l'Orne - Désignation d'un représentant de la Ville de Caen**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de désigner un représentant de la ville à la Conférence de la Basse Vallée de l'Orne ;

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation ;

**Est candidat :**

M. Marc MILLET

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de cette désignation. En conséquence, M. Marc MILLET est désigné pour représenter la Ville au sein de la Conférence de la Basse Vallée de l'Orne.

Adopté à l'unanimité.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN s'étant abstenu(s)

- **Mouvement Pact Arim pour l'amélioration de l'habitat - Désignation des représentants de la Ville**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de désigner des représentants de la Ville au sein des associations PACT et ARIM ;

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations :

**Association P.A.C.T. du Calvados**

**Est candidate :**

Mme Brigitte BARILLON

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de cette désignation. En conséquence, Mme Brigitte BARILLON est désignée pour représenter la Ville au sein de l'Association P.A.C.T. du Calvados.

**Association ARIM des Pays Normands**

**Est candidat :**

M. Ludwig WILLAUME

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de cette désignation. En conséquence, M. Ludwig WILLAUME est désigné pour représenter la Ville au sein de l'Association ARIM des Pays Normands.

Adopté à l'unanimité.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN s'étant abstenu(s)

- **Association Gaston Mialaret - Désignation d'un représentant de la ville**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de désigner un représentant au Conseil d'Administration de l'Association Gaston Mialaret ;

**DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret ;

**Est candidate :**

Mme Patricia ZARAGOZA-NODET

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de cette désignation. En conséquence, Mme ZARAGOZA-NODET est désignée pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'Association Gaston Mialaret.

Adopté à l'unanimité.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN s'étant abstenu(s)

- **Plante & Cité et A.V.P.U. - Désignation des représentants de la Ville de Caen**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de désigner un représentant pour siéger au conseil d'administration de Plante & Cité ;

**DECIDE** de désigner un représentant aux assemblées générales qui pourra, le cas échéant, siéger au conseil d'administration de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (A.V.P.U.) ;

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations;

**Est candidat :**

M. Nicolas JOYAU

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de cette désignation. En conséquence, M. Nicolas JOYAU est désigné pour représenter la Ville au sein du conseil d'administration de Plante & Cité.

**A l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (A.V.P.U)**

**Est candidat :**

M. Patrick JEANNENEZ

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de cette désignation. En conséquence, M. Patrick JEANNENEZ est désigné pour représenter la Ville au sein de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (A.V.P.U).

Adopté à l'unanimité.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN s'étant abstenu(s)

**Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville, au Service des Assemblées.**

**AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 17 SEPTEMBRE 2014.**